



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce international

Question écrite n° 31275

Texte de la question

Chaque année, plus d'un demi-million de personnes sont tuées par balles, soit une personne par minute. L'insuffisance du contrôle du commerce des armes est pour beaucoup dans cette situation consternante. Notre pays compte parmi les cinq principaux exportateurs mondiaux d'armement. L'intervention du Gouvernement sur le commerce des armes est donc tout à fait capitale. En effet, sans contrainte juridique, il ne saurait y avoir de vrai contrôle, ainsi que le démontrent les cinq années d'application du code de conduite de l'Union européenne. Plusieurs associations internationales (Amnesty, l'OXFAM et le Réseau d'action internationale sur les armes légères) alertent à ce sujet. Leur action vise à contrôler et régler un commerce qui aujourd'hui attise les conflits dans les régions en crise. C'est un défi majeur qui nous est posé au moment où le monde entier est confronté par ailleurs aux lourdes questions de la famine, de la maladie, de l'accès à l'eau,... M. Daniel Paul demande donc à M. le ministre des affaires étrangères ce que le Gouvernement compte entreprendre pour peser en faveur d'un tel traité.

Texte de la réponse

La France a toujours fait preuve de la plus grande rigueur dans le domaine du contrôle des armements. Elle dispose de procédures de contrôle fiables et éprouvées. La situation interne des pays de destination, les risques de conflits régionaux, la possibilité que les matériels fournis soient détournés à des fins de répression interne sont pleinement pris en compte. Par ailleurs, la France respecte strictement ses engagements internationaux, en particulier les embargos décidés par les organisations dont elle est membre. Au niveau international, la France joue un rôle actif pour que les principes de vigilance et de rigueur qu'elle applique au plan interne s'imposent de la façon la plus large. Elle est à l'origine avec le Royaume-Uni du code de conduite européen sur les exportations d'armement. Elle est membre de l'arrangement de Wassenaar relatif au contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage, qui regroupe trente-trois Etats parmi les principaux détenteurs de technologies avancées. Elle participe à de nombreuses initiatives visant à encadrer le commerce des armes. Elle apporte notamment un soutien politique et financier à la mise en oeuvre du moratoire de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères et de petit calibre. La France est favorable à ce que les principes essentiels relatifs au contrôle du commerce des armes soient agréés par le plus grand nombre possible de pays exportateurs. Il est néanmoins peu probable qu'une convention ou un traité permette d'atteindre ce but. C'est pourquoi la France estime qu'un code de conduite international serait un objectif plus réaliste et davantage susceptible de rassembler un grand nombre de pays.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31275

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2003, page 9924

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1007